

CAP SUR GISCOS

Le mot du Maire

L'ensemble du Conseil municipal vous souhaite une excellente année 2023 en bonne santé et propice à la réalisation de vos projets.

Suite au sondage réalisé pour l'installation d'un marché hebdomadaire, les retours ont été plutôt positifs. Nous vous informons donc de son démarrage dès le 3 février le **vendredi de 8h30 à 12h30.**

Nous vous attendons nombreux et nous espérons que ce marché devienne un incontournable sur notre commune. Tous les détails en page 4.

Certains l'ont remarqué, notre église Saint Pierre a subi une transformation notable. Comme vous pouvez le voir dans les photos ci-dessous, les volets métalliques ont été remplacés par de superbes abat-sons en bois.



Nous sommes ravis du résultat et vous qu'en pensez-vous?

Vous recevez tous les mois le journal intercommunal « Lou Sabitout », vous y trouvez des informations sur les communes avoisinantes ainsi que sur les associations. Le lisez-vous, pensez-vous que nous devons continuer à y adhérer ? Le coût annuel est de 4.80€ par habitant soit 1000€ par an. Nous attendons vos retours soit sur intramuros soit en donnant votre avis en Mairie.

Fabienne Barbot

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Chemins Ruraux
- Catastrophe Naturelle Sécheresse
- Economie d'énergie
- Temps Libre Multisport
- Tour de France
- Consignes de tri
- DAACT
- Interdiction brûlage
- Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)
- Marché
- Nouveaux arrivants
- Messe
- Des nouvelles de nos associations : Tennis, Sables Blancs.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Ouverture au public:
Mardi 9h à 12h30
Jeudi 9h à 14h00

Accueil Téléphonique :
05.56.65.82.36
Mardi 9h -12h30 / 14h-18h
Jeudi 9h - 18h.

En dehors de ces heures, vous pouvez contacter Mme le Maire au 06.60.49.20.60

CHEMINS RURAUX ET CONSULTATION

La commune, depuis 2020, travaille avec des géomètres pour réactualiser les emplacements de deux chemins ruraux à savoir le N° 6 qui part du Celtis et qui débouche sur la piste des Réjots en passant par les Pourins et le N°5 qui borde la propriété du Conte et débouche sur la piste des Réjots.

L'ensemble des propriétaires riverains ont été associés et ont signé les documents d'aliénation et

d'achat de parcelles.

Avant de passer les actes notariés, nous souhaitons informer la population de ces évolutions.

La nouvelle loi 3DS du 21 février 2021 nous permet de ne plus faire d'enquête publique avec un commissaire enquêteur.

Nous vous invitons donc à venir consulter en Mairie les jeudis 9 et 16 mars entre 10h et 12h les documents établis par les géomètres. Vous pourrez le cas échéant, nous faire vos remarques.

SINISTRE CATASTROPHE NATURELLE SECHERESSE

La commune a déposé un dossier pour la sécheresse 2022. Si vous constatez des désordres structurels sur votre habitation, n'hésitez pas à nous envoyer un courrier. Il nous permettra, le cas échéant, de vous prévenir si la commune est reconnue sinistrée.

ECONOMIE D'ENERGIE

Comme vous, la commune essaie de faire baisser sa facture énergétique ou du moins de la maîtriser. Quelles sont les actions mises en place? Extinction de l'éclairage public de 23h à 5h. Baisse de la température des chauffe-eaux dans la Mairie, la salle des fêtes et la salle des sociétés.

Limitation de notre utilisation de la salle des fêtes sur la période hivernale.

Réduction de la température des chauffages dans la Mairie et dans une moindre mesure à l'école et à la cantine.

Nous avons prévu des travaux de rénovation énergétique en 2023 sur l'école.

TEMPS LIBRE MULTISPORTS

Petit rappel : La Communauté de Communes du Bazadais a mis en place des activités sportives gratuites ouvertes au public de plus de 18 ans. GISCOS accueille du 21 février au 4 avril le renforcement musculaire le

Cette activité se déroulera à la salle des fêtes ou si le temps le permet à l'espace de fitness.

N'oubliez pas de vous inscrire

Renseignements et inscriptions au service promotion du sport : 06 46 31 59 28
promotionsport@cdcubazadais.fr

mardi de 18h45 à 19h45 .

TOUR DE FRANCE

Et oui, comme vous le savez, le Tour de France passera à Giscos pour la 1ère fois de son histoire lors de la 7ème étape du tour, le 7 juillet. Nous avons eu une réunion avec la préfecture pour nous informer des modalités et du déroulement avec des précisions sur les horaires et le parcours. Il arrivera de Maillas et continuera sa route vers

Grignols.

Cela impactera donc fortement la circulation sur notre commune entre 11h00 et 16h sur l'ensemble des routes.

La caravane est prévue vers 13h/ 13h30, on nous demande de fermer les routes en fin de matinée.

Le peloton, quant à lui, est prévu 1h30 après soit vers 15h/15h30. Bien sûr, nous vous informerons, le cas échéant, si nous avons plus d'informations.

CONSIGNES DE TRI



Elles ont évolué le 1er janvier 2023. Maintenant tout se recycle.

Un nouveau sac de tri plus grand que les précédents est à venir récupérer en mairie.

Nous vous rappelons que nous avons toujours des sacs poubelles à votre disposition pour vos déchets ménagers.

DAACT OU DECLARATION ATTESTANT L'ACHEVEMENT ET LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX.

Quand on fait une demande d'autorisation d'urbanisme (Déclaration préalable ou permis de construire) auprès de la Mairie, on doit dès la fin des travaux déposer en Mairie une DAACT, c'est une obligation.

On constate que depuis 2013, beaucoup de personnes ayant déposé une demande d'autorisation

d'urbanisme, n'ont pas déclaré la fin de leurs travaux.

Nous vous demandons donc de passer très rapidement pour régulariser la situation. Remplissez le CERFA 13408-08 et déposez-le à la Mairie pour le faire tamponner et signer.

Si vous le souhaitez nous pouvons vous envoyer un exemplaire par mail et si vous ne pouvez pas l'imprimer, venez le chercher en Mairie aux heures d'ouverture.

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX ET DÉBROUSSAILLEMENT: Quelles sont les règles?



VOUS ÊTES SITUÉ DANS UNE ZONE À HAUT RISQUE FEU DE FORÊT

Interdit toute l'année, le brûlage des déchets verts (autrement dénommé incinération) est pourtant régulièrement la cause de départs d'incendie.

Au-delà des risques d'incendie, le brûlage de ces déchets émet de nombreux polluants dont des particules et des gaz particulièrement nocifs pour l'environnement et la santé.



QUELS DÉCHETS SONT CONCERNÉS ?
Feuilles et aiguilles mortes, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage.

COMMENT VALORISER SES DÉCHETS ?
Compostage, broyage, paillage, déchetterie. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

En cas de non-respect, une contravention jusqu'à 450 € peut être appliquée pour un particulier. (Art. 131-13 du code pénal)



VOTRE PROPRIÉTÉ EST À PROXIMITÉ D'UN ESPACE BOISÉ ? VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR LE DÉBROUSSAILLEMENT

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Aquitaine est classée à haut risque pour les feux de forêt avec plus de 1 500 départs de feu par an et 1 600 ha de surfaces brûlées en moyenne.

94 % des départs de feu ont une origine humaine.

De nombreux incendies pourraient être évités par simple respect des mesures de prévention.

L'une de ces mesures obligatoires est le débroussaillage dont les dispositions sont définies par le code forestier et les règlements préfectoraux de protection de la forêt contre l'incendie.

QU'EST-CE QUE LE DÉBROUSSAILLEMENT ?

Le débroussaillage consiste à réduire la densité de végétation autour de sa maison pour diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Il garantit la rupture horizontale et verticale de la continuité du couvert végétal.

Attention, débroussailler n'est pas défricher ! (Art. L.131-10 du code forestier)

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

Éviter les départs de feu et leur propagation depuis ou vers les propriétés situées en forêt et à proximité.

Réduire l'intensité de l'incendie aux abords des habitations et empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments.

Faciliter la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers en cas d'intervention.

OÙ DÉBROUSSAILLER ?

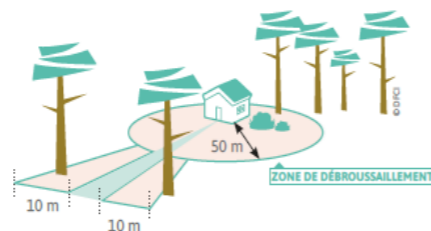
PRINCIPE GÉNÉRAL

Pour les terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

50 m aux abords des constructions.

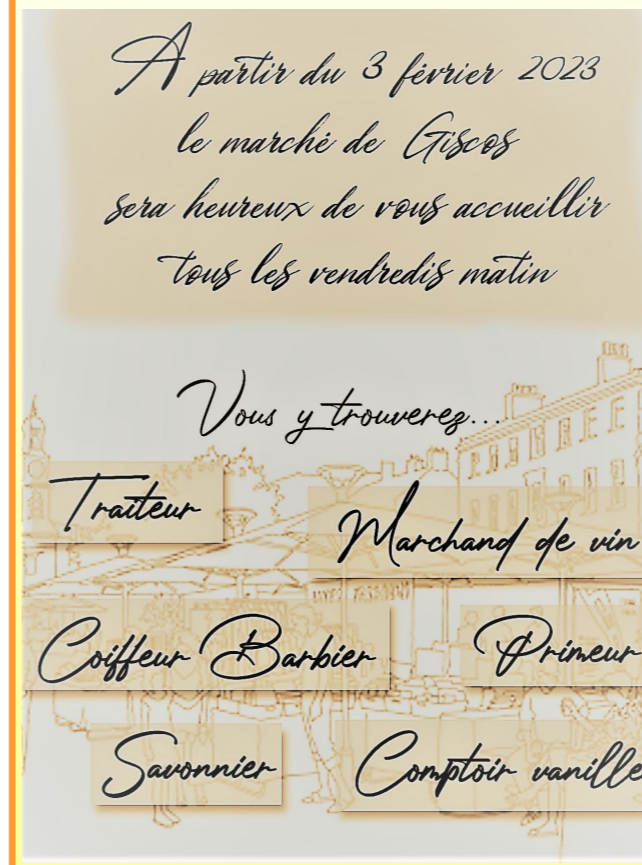
10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.

Dans le cadre d'un plan de prévention des risques contre les incendies de forêt (PPRIF), l'obligation peut-être portée jusqu'à 100 m aux abords des constructions.



MARCHÉ DE GISCOS

Vendredi de 8h30 à 12h30



MESSE

Nous avons eu connaissance de la date de la prochaine messe sur le 1er trimestre qui se déroulera à l'église Saint Pierre de Giscos. Ce sera le dimanche 26 mars à 10h30.

TENNIS

Lors de l'Assemblée Générale du Tennis Club de Giscos qui a eu lieu le vendredi 6 janvier, le bureau a été renouvelé.

Marie Gilbin a démissionné de ses fonctions de présidente. Un nouveau bureau a été élu:

Fabienne Barbot, présidente et Sylvie Darroman, trésorière.

Le barillet de la porte du tennis ayant été changé, vous

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles arrivées sur la commune en 2022.

Nous sommes ravis de voir une augmentation significative de notre population ces deux dernières années. Notre commune est attractive!

Eléonore et Yves Loncle au 85 impasse Arnouldin.

Valérie Perret au 677 route du pas de Janette.

Marie-Claire et Dominique Revert au 540 route du Pas de Janette.

Audrey Barateau et Damien Lanneluc au 939 route des Marans.

Justine Lambert et Maverick Duphil au 162 route du Pas de Janette.

devez contacter Sylvie Darroman au 06 79 70 09 52 pour renouveler votre adhésion 2023 et obtenir la nouvelle clé.

Le prix reste inchangé à 12 € par an et par famille.

N'attendez pas d'être devant la porte pour nous contacter, renouvelez votre adhésion dès maintenant.



SABLES BLANCS

Prochaine date le vendredi 17 février à 20h30 à la salle de réunion de la cantine, venez passer un moment agréable autour de jeux variés : belote, tarot, scrabble, triomino, rumikub, mais aussi de jeux plus récents : 6 qui prend, skyjo, Crack list, Mascarade, the crew, cartographe et bien d'autres.

Nous communiquons sur Intramuros, n'oubliez pas de télécharger l'application Pour cela, allez sur le panneau « associations » et cochez la case « Sables Blancs » ainsi vous serez tenu informé des nouvelles dates

